

## Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Sécurité du client et du professionnel			
Code	PAMI1B13SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Nadia PETIT</b> ( <a href="mailto:nadia.petit@helha.be">nadia.petit@helha.be</a> ) Anne-Sophie CLINQUART ( <a href="mailto:anne-sophie.clinquart@helha.be">anne-sophie.clinquart@helha.be</a> ) Valérie OPILIARD ( <a href="mailto:valerie.opiliard@helha.be">valerie.opiliard@helha.be</a> ) Annick NEIRINCK ( <a href="mailto:annick.neirinck@helha.be">annick.neirinck@helha.be</a> ) Nadia MOTTURA ( <a href="mailto:nadia.mottura@helha.be">nadia.mottura@helha.be</a> ) Kévin SCIUTO ( <a href="mailto:kevin.sciuto@helha.be">kevin.sciuto@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à former l'étudiant au respect des règles sécuritaires dans les domaines de la manutention de l'hygiène professionnelle et des gestes de premiers secours

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
  - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
  - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
  - 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
  - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
  - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
  - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
  - 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
  - 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
  - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

#### Acquis d'apprentissage visés

Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1  
 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI1B13SFA	Ergonomie, manutention	18 h / 1 C
PAMI1B13SFB	Premiers secours	18 h / 1 C
PAMI1B13SFC	Hygiène, éducation sanitaire, prévention des maladies, dépistage précoce et prophylaxie	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI1B13SFA	Ergonomie, manutention	10
PAMI1B13SFB	Premiers secours	10
PAMI1B13SFC	Hygiène, éducation sanitaire, prévention des maladies, dépistage précoce et prophylaxie	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

### 5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE " Sécurité du client et du professionnel . Ergonomie, manutention . Premiers secours . Hygiène " contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ergonomie, manutention			
Code	15_PAMI1B13SFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Nadia PETIT</b> ( <a href="mailto:nadia.petit@helha.be">nadia.petit@helha.be</a> ) Anne-Sophie CLINQUART ( <a href="mailto:anne-sophie.clinquart@helha.be">anne-sophie.clinquart@helha.be</a> ) Valérie OPILIARD ( <a href="mailto:valerie.opiliard@helha.be">valerie.opiliard@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE13 : Sécurité du client et prof

Le cours d'ergonomie et manutention vise à assurer sécurité et confort du client et du soignant lors des différentes mobilisations et lors des soins dans le cadre de situations simples et courantes. Il permet de prévenir les maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques en particulier) et les accidents de travail. Il s'agit de prévention primaire

Le cours est basé sur 2 méthodes auxquelles les enseignants ont été formés :

- Les principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires de l'ASSTSAS ainsi que les formations diverses en Belgique (Ergoteam)
- Méthode de manutention de Paul Dotte

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans toutes les familles de situations emblématiques, les compétences travaillées sont :

C3 : Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

C5 : Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis

C7 : Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

Acquis d'apprentissages visés, l'étudiant sage-femme sera capable de :

- Citer les facteurs de risque pour les troubles musculo-squelettiques
- Expliquer et justifier les principes de base d'ergonomie

Dans le cadre d'un soin donné :

- analyser les capacités de collaboration sur le plan moteur et intellectuel d'un client
- analyser l'environnement et les ressources disponibles
- choisir la technique appropriée
- adapter l'environnement

- appliquer les principes d'ergonomie lors de la mobilisation d'un client
- utiliser le matériel à disposition
- informer le client et l'aidant de la collaboration attendue
- formuler des directives claires et succinctes en vue d'obtenir la collaboration du client et de l'aidant
- installer correctement le client au lit ou au fauteuil

### **3. Description des activités d'apprentissage**

#### **Contenu**

##### **Ergonomie : 6h**

Anatomie et physiopathologie  
Biomécanique du corps  
Gestes et postures  
Environnement de travail

##### **Manutention : 12h**

- Manœuvres au lit
- Manœuvres au fauteuil
- Transfert
- Aide à la marche
- Matériel d'aide (palan, chaise roulante, drap de glisse, ...)
- Installation dans et hors du lit

#### **Démarches d'apprentissage**

PowerPoint  
Démonstrations et exercices

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Séances de remédiation sur demande de l'étudiant

#### **Sources et références**

Site de l'ASSTSAS  
Manuels de Paul Dotte ( disponible en bibliothèque)

#### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et PowerPoint

### **4. Modalités d'évaluation**

#### **Principe**

Pour le calcul de la note de l'activité d'apprentissage une pondération est appliquée entre le cours d'ergonomie et la manutention pratique : examen théorique d'ergonomie 25% et examen pratique 75%

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

## Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (la ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Premiers secours			
Code	15_PAMI1B13SFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Annick NEIRINCK ( <a href="mailto:annick.neirinck@helha.be">annick.neirinck@helha.be</a> ) Nadia MOTTURA ( <a href="mailto:nadia.mottura@helha.be">nadia.mottura@helha.be</a> ) Kévin SCIUTO ( <a href="mailto:kevin.sciuto@helha.be">kevin.sciuto@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le but du cours de secourisme est permettre aux étudiants de maîtriser les connaissances de base nécessaire à l'observation et à la réflexion face à des victimes nécessitant des premiers soins d'urgence pour agir en sécurité dans la vie privée ou professionnelle.

Au terme de la formation l'étudiant obtient son Beps

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Lien avec les compétences

1.1 à 1.6, 2.3, 3.2, 3.4, 5.1 à 5.4, 6.2, 6.4, 8.1 et 8.2

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Rôle du sauveteur

Les REI

Victime inconsciente qui respire ou pas

Obstruction des voies respiratoires supérieures

Les hémorragies

Les plaies

Les brûlures

Les traumatismes de l'appareil locomoteur, craniens et vertébraux

Les malaises

Les numéros de tel utiles

Le centre anti-poison

#### Démarches d'apprentissage

Présentation et analyse de vidéo

Mise en situation théorique et pratique

Mise en scène

Cours magistraux et débriefing

Manipulation de matériel mis à disposition

## Dispositifs d'aide à la réussite

Tests formatifs

Enseignants disponibles en fin de cours et par mail

## Sources et références

Livre des premiers soins édité par la croix rouge en 2020

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Manuel Européen des Premiers Secours

Power point

Vidéo

Matériel didactique spécifique

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

50% pratique hors session dispensatoire au premier quadrimestre.

AU Q1 : écrit en présentiel ( 50%) si moyenne entre pratique et écrit inférieure à 10/20 au Q1 , obligation de tout représenter au Q2 .

Au Q2: pratique en salle de technique (50%) et écrit en présentiel ( 50%)

AU Q3:pratique en salle de technique (50%) et écrit en présentiel ( 50%)

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

50% pratique hors session dispensatoire au premier quadrimestre.

AU Q1 : écrit en présentiel ( 50%) si moyenne entre pratique et écrit inférieure à 10/20 au Q1 , obligation de tout représenter au Q2 .

Au Q2: pratique en salle de technique (50%) et écrit en présentiel ( 50%)

AU Q3:pratique en salle de technique (50%) et écrit en présentiel ( 50%)

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène, éducation sanitaire, prévention des maladies, dépistage précoce et prophylaxie			
Code	15_PAMI1B13SFC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nadia PETIT ( <a href="mailto:nadia.petit@helha.be">nadia.petit@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 13: Sécurité du client et du professionnel

Le manque de respect des règles d'hygiène élémentaire peut être à l'origine de nombreux problèmes de santé et compromettre ainsi l'efficacité de l'intervention de la sage-femme ainsi que la sécurité du client. Une sensibilisation et une conscientisation des futurs professionnels du secteur de la santé sont donc indispensables.

De nombreux liens existent entre cette activité d'apprentissage et les autres activités d'apprentissage du bloc 1.

Tout particulièrement avec les activités de :

- Biologie, anatomie, physiologie et physiopathologie : la peau et les différentes flores
- Prestations techniques : application des notions vues en hygiène
- Enseignement clinique : application des règles d'hygiène lors des stages.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

**Ce cours développe de manière principale les compétences et les acquis d'apprentissage suivants :**

C5: Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis

- Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
- Assurer le suivi des prestations techniques

**Ce cours développe de manière secondaire les compétences et les acquis d'apprentissage suivants:**

C1:S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- Participer au développement de ses apprentissages
- Développer son identité professionnelle

C2:Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

C3:Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

- Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- Participer à la démarche qualité

### **Acquis d'apprentissage de l'activité**

- Appliquer et argumenter, au regard des recommandations, les principes de base en hygiène professionnelle pour un client et pour soi-même dans un contexte de soins général et en situation habituelle dans les domaines de l'hygiène des personnes, du matériel, de l'environnement et de l'hygiène hôtelière
- Dans le cadre d'une situation donnée, évaluer et justifier à partir des recommandations belges l'indication à l'hygiène des mains requise ainsi que la méthode et le matériel nécessaires à son application
- Evaluer et justifier l'opportunité du port de gants ainsi que leurs qualités lors de différentes situations de soins
- Dans une situation donnée, identifier les différents déchets de soins, les classer et justifier le choix de l'endroit et du moyen à utiliser pour leur élimination
- Evaluer les conditions requises pour un environnement sain et propice aux soins et le favoriser
- Identifier les moyens pour l'entretien, la désinfection de l'équipement et du matériel de soins selon le niveau de risque encouru
- Choisir les précautions générales à appliquer dans différentes situations
- A partir d'une situation concrète donnée, identifier les problèmes de non-respect des règles de base et proposer des mesures correctrices
- Appliquer correctement les procédures d'hygiène des mains: lavage simple, désinfection par friction, mise en place et retrait des gants non stériles.

## **3. Description des activités d'apprentissage**

### **Contenu**

#### **INTRODUCTION**

Notions générales

Hygiène hospitalière : définition, représentation, structure à l'hôpital et en Belgique, le comité d'hygiène hospitalière

Infections Associées aux Soins : définition, fréquence et sites, facteurs de risque, causes, conséquences

Transmission de l'infection nosocomiale : chaîne épidémiologique

#### **PREVENTION DES INFECTIONS**

Hygiène des personnes

- Tenue du soignant
- Hygiène des mains (HM) : flores, concept HM, principes - caractéristiques HM et procédure : mesures préalable - lavage des mains - désinfection hygiénique des mains - le port des gants, l'équipement pour l'HM

Hygiène de l'environnement, du matériel et hôtelière

- Les circuits propres et sales
- Hygiène des surfaces et de l'équipement
- Hygiène du linge
- Les déchets hospitaliers
- Hygiène de l'alimentation

#### **SUPPRESSION DE LA TRANSMISSION DES GERMES**

Précautions générales : accidents d'exposition au sang

## Démarches d'apprentissage

Exposés

Exercices avec Boîte à "coucou"

Illustration par des supports audiovisuels

## Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses à la demande

## Sources et références

- Recommandations Conseil Supérieur de la Sante de Belgique
- Site ABIHH
- Revue Noso-info
- SFH2.....

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint, vidéo

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)

- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).